

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif

**Entité de gestion "assainissement collectif"
pour les communes en régie**

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du CGCT et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	5
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	5
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	6
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	7
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	7
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	7
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	9
2.1.	Modalités de tarification	9
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	10
2.3.	Recettes.....	12
3.	Indicateurs de performance	13
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	13
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	15
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	16
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	17
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	18
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	19
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	19
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	20
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	21
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	22
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	22
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	23
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	23
4.	Financement des investissements.....	24
4.1.	Montants financiers.....	24
4.2.	Etat de la dette du service	24
4.3.	Amortissements	24
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	24
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	25
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	26
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	26
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	26
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	27
	ANNEXES.....	28

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET
- Nom de l'entité de gestion : "assainissement collectif" en régie
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Communauté d'agglomération**
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Ajain, **Anzême**, Bussière-Dunoise, Gartempe, Jouillat, La Brionne, La Chapelle-Taillefert, La Saunière, Montaigut-le-Blanc, Saint-Christophe, Saint-Fiel, Saint-Laurent, Saint-Léger-le-Guérotois, Saint-Silvain-Montaigut, Saint-Sulpice-le-Guérotois, Saint-Vaury, Saint-Victor-en-Marche, Saint-Yrieix-les-Bois, Sainte-Feyre, Savennes

Au 1^{er} janvier 2021, prise de la compétence « assainissement collectif » sur la commune d'Anzême suite au retrait de l'Agglomération de Grand guéret du Syndicat EVOLIS 23.

- Existence d'une CCSPL Oui Non
 - Délibération du conseil communautaire n° 165/20 du 19/11/20
 - Deliberation du conseil communautaire n° 201/20 du 10/12/2020
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : Non pas de zonage d'assainissement intercommunal
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : délibération n° 182/22 du 24/06/2022

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie par **Régie à autonomie financière**

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **5 661 habitants** au 31/12/2021 (5 560 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **3 239 abonnés** au 31/12/2021 (3 135 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés au 31/12/2021	Nombre d'habitants desservis au 31/12/2021
Ajain	145	142	293
Anzême	—	148	232
Bussière-Dunoise	272	268	338
Gartempe	15	15	18
Jouillat	58	53	70
La Brionne	72	67	147
La Chapelle-Taillefert	70	68	126
La Saunière	148	140	285
Montaigut-le-Blanc	89	70	113
Saint-Christophe	8	4	8
Saint-Fiel	271	260	511
Saint-Laurent	171	171	336
Saint-Léger-le-Guérétois	76	66	122
Saint-Silvain-Montaigut	26	22	30
Saint-Sulpice-le-Guérétois	424	426	776
Saint-Vaury	485	480	776
Saint-Victor-en-Marche	62	60	100
Saint-Yrieix-les-Bois	131	132	159
Sainte-Feyre	528	572	1096
Savennes	84	75	126
Total	3 135	3 239	5 661

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-288_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

La variation du nombre d'abonnés 2021/2020 est de + **3,3 %**

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : non connu

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de **25,49 abonnés/km** au 31/12/2021 (31,22 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de **1,75 habitant/abonné** au 31/12/2021 (1,77 habitant/abonné au 31/12/2020).

1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	227 530	264 770	16,4%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Step des Gouttes Guéret pour Saint-Fiel	18 930	6 999	
Step des Gouttes Guéret pour Ste Feyre	7 996	8 055	
Step des Gouttes Guéret pour Saint-Sulpice le G.	23 149	19 930	
Total des volumes exportés	50 075	34 984	-30 %
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Total des volumes importés	0	0	

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **0** au 31/12/2021 (**0** au 31/12/2020).

Commentaire: Convention de déversement pour MGEN centre de Sainte-Feyre

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-288_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- * 26,32 km de réseau unitaire hors branchements,
- * 100,77 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **127,09 km** (100,43 km au 31/12/2020).

2 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin de stockage des E.U. (réutilisation bassin de clarification de l'ancienne step)	La Chapelle Taillefert « PR bourg »	Environ 25 m ³
Bassin tampon (réutilisation bassin stabilisation/activation de l'ancienne step)	Saint-Vaury « bourg »	Environ 200 m ³

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère **31 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU)** qui assurent le traitement des eaux usées.

L'**Annexe 1** présente les caractéristiques des 31 stations d'épuration gérées en régie.

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

voir tableau ci-dessous

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration de Les Quatre Chemins (Saint-Yrieix-Les-Bois) (Code Sandre : 0423250S0003)	0	0
Station d'épuration de Montaigut Station -Gare (Montaigut-Le-Blanc) (Code Sandre : 0423132S0001)	0	0
Station d'épuration de La Faye (Saint-Yrieix-Les-Bois) (Code Sandre : 0423250S0004)	0	0
Station d'épuration du Bourg (Saint-Yrieix-Les-Bois) (Code Sandre : 0423250S0001)	0	0
Station d'épuration de la Charse (Saint-Yrieix-Les-Bois) (Code Sandre : 0423250S0002)	0	0
Station d'épuration de Badant (Savennes) (Code Sandre : 0423170S0002)	0	0
Station d'épuration Lotissement Demoranges (Saint Vaury) (Code Sandre : 0423247S0004)	0	0
Station d'épuration de Anzême le Bourg (Anzême) (Code Sandre : 0423004S0004)	—	0
Station d'épuration de Chignaroche (Anzême) (Code Sandre : 0423004S0002)	—	0
Station d'épuration Rue de la scierie (La Saunière) (Code Sandre : 0423169S0002)	0	0
Station d'épuration d'Anzême Péchadoire (Anzême) (Code Sandre : 0423004S0003)	—	0
Station d'épuration des Loges (La Brionne) (Code Sandre : 0423033S0001)	0	0
Station de St Christophe (Saint-Christophe) (Code Sandre : 0423186S0001)	0	0
Lagunage (La Chapelle-Taillefert) (Code Sandre : 0423052S0002)	0	0
Station d'épuration du Bourg (Jouillat) (Code Sandre : 0423101S0001)	0	0
Station d'épuration de Banassat (Saint-Sulpice-Le-Guéretois) (Code Sandre : 0423245S0003)	0	0

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-288_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration du bourg + Monteillard (Saint-Silvain-Montaigut) (Code Sandre : 0423243S0001)	0	0
Station d'épuration du Bourg et du lotissement des Verrines (Saint-Fiel) (Code Sandre : 0423195S0001)	0	0
Nouvelle station d'épuration du Bourg (Saint-Sulpice-Le-Guérétois) (Code Sandre : 0423245S0002bis)	1,68	0
Station d'épuration Route de Guéret (Ajain) (Code Sandre : 0423002S0001)	0	0
Station d'épuration de Barbant (Saint-Laurent) (Code Sandre : 0423206S0002)	0	0
Nouvelle station (Saint-Vaury) (Code Sandre : 0423052S0003)	21,69	0
Station d'épuration du Chen (Le bourg) (Saint-Laurent) (Code Sandre : 0423206S0001)	0	0
Station d'épuration du Camping (Bussière-Dunoise) (Code Sandre : 0423036S0001)	0	0
Station d'épuration du Bourg (Bussière-Dunoise) (Code Sandre : 0423036S0002)	0	0
Station d'épuration du Bourg (Gartempe) (Code Sandre : 0423088S0001)	0	0
Station d'épuration du Bourg (Saint-Léger-Le-Guérétois) (Code Sandre : 0423208S0001)	0	0
Station d'épuration du Bourg (Savennes) (Code Sandre : 0423170S0001)	0	0
Station d'épuration de Le Méry (La Saunière) (Code Sandre : 0423169S0001)	0	0
Sation d'épuration La station » (gare) (La Brionne) (Code Sandre : 0423033S0002)	0	0
Station d'épuration du Bourg (Saint-Victor-En-Marche) (Code Sandre : 0423248S0001)	0	0
Total des boues évacuées	34,5	0

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-288_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:		0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾		--
Participation aux frais de branchement		--

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité (moyenne des tarifs)			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	88,85 €	92,69 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,268 €/m ³	1,329 €/m ³
	Autre :	___ €	___ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m ³	0,16 €/m ³
	VNF rejet :	___ €/m ³	___ €/m ³
	Autre : _____	___ €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Commentaire concernant le montant HT de la part fixe annuelle 2021 revenant à la collectivité :

- Part fixe mini : 72.73 € HT
- Part fixe maxi : 165.64 € HT (Anzême)

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° 236/20 du 28/12/2020 fixant les tarifs du service d'eau potable applicables au 01/01/2021.
- Délibération n° 338/21 du 21/12/2021 fixant les tarifs du service d'eau potable au 01/01/2022.
- Délibération n° 180/22 du 24/06/2022 adoptant le bordereau des prix de prestations annexes relatives à l'assainissement.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-288_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022



2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	88,85	92,69	4,3%
Part proportionnelle	152,16	159,48	4,8%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	241,01	252,17	4,6%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	19,20	6,7%
VNF Rejet :	—	—	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	25,90	27,14	4,8%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	43,90	46,34	5,6%
Total	284,91	298,51	4,8%
Prix TTC au m³	2,37	2,49	5,1%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-288_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

COMMUNE	Part fixe € HT	Part variable € HT/m ³	Facture 120 m ³ € HT	Facture 120 m ³ € TTC	Prix au m ³ € TTC
AJAIN	72,73	0,373	136,69	150,36	1,25
ANZEME	165,64	2,150	442,84	487,12	4,06
LA BRIONNE	100,00	1,082	249,04	273,94	2,28
BUSSIERE DUNOISE	72,73	1,273	244,69	269,16	2,24
LA CHAPELLE TAILLEFERT	72,73	1,655	290,53	319,58	2,66
GARTEMPE	145,45	1,155	303,25	333,58	2,78
GUERET (fin DSP 31/12/21)		1,664	218,88	240,77	2,01
JOUILLAT	72,73	0,945	205,33	225,86	1,88
MONTAIGUT LE BLANC	131,66	0,627	226,10	248,71	2,07
LA SAUNIERE	90,00	2,045	354,60	390,06	3,25
SAVENNES	83,64	1,855	325,44	357,98	2,98
ST CHRISTOPHE	110,18	1,473	306,14	336,75	2,81
STE FEYRE	72,73	1,700	295,93	325,52	2,71
ST FIEL	72,73	1,309	249,01	273,91	2,28
ST LAURENT	72,73	0,855	194,53	213,98	1,78
ST LEGER LE GUERETOIS	90,91	1,973	346,87	381,56	3,18
ST SILVAIN MONTAIGUT	136,36	1,427	326,80	359,48	3,00
ST SULPICE LE GUERETOIS	72,73	1,536	276,25	303,88	2,53
ST VAURY	72,73	0,436	144,25	158,68	1,32
ST VICTOR EN MARCHE	72,73	1,091	222,85	245,14	2,04
ST YRIEIX LES BOIS	72,73	1,282	245,77	270,35	2,25
MOYENNE "régie"	92,694	1,329	271,36	298,49	2,49

Commentaire sur le prix TTC au m³ – année 2022 :

- Prix au m³ mini : 1,25 € TTC
- Prix au m³ maxi : 4,06 € TTC

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- Intégration de la commune d'Anzême

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-288_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	473 492,88	540 900,42	
<i>dont part fixe</i>	102 143,15	227 932,30	+ 123%
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont part fixe</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	473 492,88	540 900,42	+ 14%
Recettes de raccordement	6 892,68	12 773,04	
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (redevance Agence de l'Eau)	30 818,60	30 833,29	
Total autres recettes	37 711,28	43 606,33	+ 15 %
Total des recettes	511 204,16	584 506,75	+ 14%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : **584 507 €** (511 204 € au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif* (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de % des abonnés potentiels : donnée non disponible

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux* (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	71

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **71** pour l'exercice 2021 (71 pour 2020).

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-288_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

En 2021, aucun système d'assainissement collectant une charge supérieure à 2 000 EH.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Stations d'épuration de capacité < 2 000 EH et > 200 EH			
Nouvelle station (Saint-Vaury) 1400 EH	53,4	100	100
Nouvelle station d'épuration du Bourg (Saint-Sulpice-Le-Guérétois) 600 EH	13,9	—	En 2022
Station d'épuration du Bourg (Bussière-Dunoise) 550 EH	14,2	100	100
Station d'épuration Route de Guéret (Ajain) 533 EH	16,4	100	100
Station d'épuration du Chen (Le bourg) (Saint-Laurent) 400 EH	24,7	100	100
Station d'épuration de Anzême le Bourg (Anzême) 330 EH	1,52	—	0
Station d'épuration du Bourg et du lotissement des Verrines (Saint-Fiel) 300 EH	3,94	100	100
Station d'épuration du Bourg (Saint-Léger-Le-Guérétois) 300 EH	4,31	0	0
Station d'épuration de Montaigut Station -Gare (Montaigut-Le-Blanc) 250 EH	12,6	100	100
Station lagunage (La Chapelle-Taillefert) 215 EH	14,6	100	100
Autres stations d'épuration de capacité < 200 EH			
Station d'épuration de Les Quatre Chemins (Saint-Yrieix-Les-Bois)	0,9	—	—
Station d'épuration de La Faye (Saint-Yrieix-Les-Bois)	2,7	—	—
Station d'épuration du Bourg (Saint-Yrieix-Les-Bois)	4,5	—	—
Station d'épuration de la Charse (Saint-Yrieix-Les-Bois)	4,5	—	—
Station d'épuration de Badant (Savennes)	1,13	—	—
Station d'épuration Lotissement Demoranges (Saint Vaury)	1,62	—	—
Station d'épuration de Chignaroche (Anzême)	2,92	—	—
Station d'épuration Rue de la scierie (La Saunière)	4,95	—	—
Station d'épuration d'Anzême Péchadoire (Anzême)	0,54	—	—
Station d'épuration des Loges (La Brionne)	3,6	—	—
Station de St Christophe (Saint-Christophe)	0,45	—	—
Station d'épuration du Bourg (Jouillat)	4,41	—	—
Station d'épuration de Banassat (Saint-Sulpice-Le-Guérétois)	2,75	Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20221124-288_22-DE Date de télétransmission : 28/11/2022 Date de réception préfecture : 28/11/2022	

Station d'épuration du bourg + Monteillard (Saint-Silvain-Montaigut)	1,8	---	---
Station d'épuration de Barbant (Saint-Laurent)	2,25	---	---
Station d'épuration du Camping (Bussière-Dunoise)	1,71	---	---
Station d'épuration du Bourg (Gartempe)	1,35	---	---
Station d'épuration du Bourg (Savennes)	2,79	---	---
Station d'épuration de Le Méry (La Saunière)	6,53	---	---
Station d'épuration La station » (gare) (La Brionne)	3,6	---	---
Station d'épuration du Bourg (Saint-Victor-En-Marche)	5,85	---	---

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **88 %** (88 % en 2020).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Aucune station d'épuration de capacité supérieure à 2 000 EH

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Stations d'épuration de capacité < 2 000 EH et > 200 EH			
Nouvelle station (Saint-Vaury) 1400 EH	53,4	100	100
Nouvelle station d'épuration du Bourg (Saint-Sulpice-Le-Guérétois) 600 EH	13,9	---	En 2022
Station d'épuration du Bourg (Bussière-Dunoise) 550 EH	14,2	100	100
Station d'épuration Route de Guéret (Ajain) 533 EH	16,4	100	100
Station d'épuration du Chen (Le bourg) (Saint-Laurent) 400 EH	24,7	100	100
Station d'épuration de Anzême le Bourg (Anzême) 330 EH	1,52	---	100
Station d'épuration du Bourg et du lotissement des Verrines (Saint-Fiel) 300 EH	3,94	100	100
Station d'épuration du Bourg (Saint-Léger-Le-Guérétois) 300 EH	4,31	100	100
Station d'épuration de Montaigut Station -Gare (Montaigut-Le-Blanc) 250 EH	12,6	100	100
Station lagunage (La Chapelle-Taillefert) 215 EH	14,6	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **91 %** (79 % en 2020).

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-288_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Aucune station d'épuration de capacité supérieure à 2 000 EH

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Stations d'épuration de capacité < 2 000 EH et > 200 EH			
Nouvelle station (Saint-Vaury) 1400 EH	53,4	100	100
Nouvelle station d'épuration du Bourg (Saint-Sulpice-Le-Guérétois) 600 EH	13,9	—	En 2022
Station d'épuration du Bourg (Bussière-Dunoise) 550 EH	14,2	100	100
Station d'épuration Route de Guéret (Ajain) 533 EH	16,4	100	100
Station d'épuration du Chen (Le bourg) (Saint-Laurent) 400 EH	24,7	100	100
Station d'épuration de Anzême le Bourg (Anzême) 330 EH	1,52	—	100
Station d'épuration du Bourg et du lotissement des Verrines (Saint-Fiel) 300 EH	3,94	100	100
Station d'épuration du Bourg (Saint-Léger-Le-Guérétois) 300 EH	4,31	100	100
Station d'épuration de Montaigut Station -Gare (Montaigut-Le-Blanc) 250 EH	12,6	100	100
Station lagunage (La Chapelle-Taillefert) 215 EH	14,6	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **91 %** (79 % en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Uniquement pour les stations d'épuration concernées par la production et l'évacuation de boues en 2021 (voir chapitre 1.10).

⇒ pas d'évacuation de boues en 2021

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est % (100% en 2020).

Commentaire : pas d'évacuation de boues en 2021

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2021, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2021, le taux de débordement des effluents est de **0 pour 1000 habitants** (0,18 en 2020).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2021 : 0

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le nombre de points noirs est de **0 par 100 km de réseau** (0 en 2020).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km				0,00	0,00

Au cours des 2 dernières exercices, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux est **0%** (0,0 % en 2020).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, les indicateurs de chaque STEU de capacité < 2000 EH et > 200 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2021	Nombre de bilans conformes exercice 2021	Pourcentage de bilans conformes exercice 2020	Pourcentage de bilans conformes exercice 2021
Stations d'épuration de capacité < 2 000 EH et > 200 EH				
Nouvelle station (Saint-Vaury)	1	1	50	100
Nouvelle station d'épuration du Bourg (Saint-Sulpice-Le-Guérétois)	1	1	---	100
Station d'épuration du Bourg (Bussière-Dunoise)	1	1	---	100
Station d'épuration Route de Guéret (Ajain)	1	1	100	100
Station d'épuration du Chen (Le bourg) (Saint-Laurent)	1	1	100	100
Station d'épuration de Anzême le Bourg (Anzême)	1	1	---	100
Station d'épuration du Bourg et du lotissement des Verrines (Saint-Fiel)			---	
Station d'épuration du Bourg (Saint-Léger-Le-Guérétois)	1	1	100	100
Station d'épuration de Montaigut Station -Gare (Montaigut-Le-Blanc)	1	1	100	100
Lagunage (La Chapelle-Taillefert)	1	1	---	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est **100 %**.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-288_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2020	Exercice 2021
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **20** (20 en 2020).

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	2 168 629,02	2 465 421,54
Epargne brute annuelle en €	507 046,71	123 973,79
Durée d'extinction de la dette en années	4,3	19,9

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-288_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2021 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2020 tel que connu au 31/12/2021	—	20 613,96
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2020	—	544 576,28
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2020	—	3,79

3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : —

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 2

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2021, le taux de réclamations est de **0,62 pour 1000 abonnés** (0 en 2020).

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-288_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	555 813	784 000
Montants des subventions en € (versées)	113 647	107 277
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre 2021 (montant restant dû en €)	2 168 629,02	2 465 421,54
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital (1641)	218 284,61
	en intérêts (6611)	63 664,53

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de **338 250 €** (353 089 € en 2020).

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Réhabilitation réseaux d'assainissement du bourg de la Chapelle Taillefert + RD940 suite diagnostic	159 000
Réhabilitation station d'épuration du bourg de Saint-Laurent	345 000
Réhabilitation de réseau Saint-Vaury rue de la Quenuillère	68 000
Réhabilitation des systèmes d'assainissement des sites touristiques d'Anzême plage et Jouillat plage	203 600
Réhabilitation de postes de refoulement d'eaux usées (pompes et génie civil)	155 000

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-288_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-288_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service n'a pas reçu de demandes d'abandon de créance et n'en a pas accordé.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Il n'y a pas eu d'aide à la coopération décentralisée

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	5 560	5 661
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	34,5	0
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,37	2,49
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	___%	___%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	71	71
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	88%	___%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	79%	___%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	79%	___%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	___%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,18	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	0	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	1,39%	0%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	___%	___%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	4,3	19,9
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	___%	3,79%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0	0,62

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-288_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

ANNEXES

	Page
<u>Annexe 1</u> : Ouvrages d'épuration des eaux usées (31 fiches descriptives)	29 à 60
<u>Annexe 2</u> : Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne	61 à 64

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-288_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

ANNEXE 1 : OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

(31 FICHES DESCRIPTIVES)

N° fiche	Commune	Nom station	Capacité nominale EH	Page
1	Saint-Vaury	Bourg + ZA la Jarrige	1 400	30
2	Saint-Sulpice le Guéretois	Bourg (nouvelle station)	850	31
3	Bussière Dunoise	Bourg	550	32
4	Ajain	Route de Guéret	533	33
5	Saint-Laurent	Chen (le bourg)	400	34
6	Anzême	Bourg	333	35
7	Saint-Fiel	Bourg et lotissement des Verrines	300	36
8	Saint-Léger le Guéretois	Bourg	300	37
9	Montaigut-Le-Blanc	Station-Gare	250	38
10	La Chapelle-Taillefert)	Bourg	215	39
11	Saint-Yrieix les Bois	Bourg	200	40
12	Bussière Dunoise	Camping	188	41
13	Saint-Victo en Marche	Bourg	180	42
14	Jouillat	Bourg	150	43
15	Savennes	Badant	150	44
16	La Saunière	Le Méry	140	45
17	Saint-Yrieix les Bois	La Charse	130	46
18	La Saunière	Route de la Scierie	110	47
19	Savennes	Bourg	100	48
20	La Brionne	Les Loges	90	49
21	Anzême	Chignaroche	80	50
22	Saint-Yrieix les Bois	Les Quatre Chemins	80	51
23	Saint-Silvain Montaigut	Bourg + Monteillard	80	52
24	Saint-Laurent	Barbant	75	53
25	Saint-Sulpice le Guéretois	Banassat	60	54
26	Gartempe	Bourg	60	55
27	Saint-Yrieix les Bois	La Faye	60	56
28	Saint-Christophe	Eco-village La Grangeade	50	57
29	Anzême	Péchadoire	49	58
30	La Brionne	Station-Gare	40	59
31	Saint Vaury	Lotissement Demoranges	40	60

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-288_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

STEU N° 1 : Nouvelle station d'épuration "Bourg + ZA la Jarrige" (Saint-Vaury)

Code Sandre de la station : 0423052S0003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boues activées à aération prolongée									
Date de mise en service		15/11/2014_									
Commune d'implantation		Saint-Vaury (23247)									
Lieu-dit		La Jarrige									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1 400 (84,0 kg DBO ₅ /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		468									
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		270									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 18/01/2012									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de la Balaine (BV la Gartempe)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		30		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
DCO		70		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
MES		90		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				80			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		10		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				80			
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		2		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h *	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NKT		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
09/09/2020	NON	10	92	64	86	35	83	42,0	14	1,06	81
16/11/2020	NON	7	97	50	89	28	89	12,0	74	0,42	93
08/11/2021	OUI	3	98	30	93	2	>99	2.9	94	0.92	83
20/12/2021			97		92		93		87		53

* 1 bilan 24 heures 2 fois par an

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20221124-288_22-DE
 Date de télétransmission : 28/11/2022
 Date de réception préfecture : 28/11/2022

STEU N° 2 : Nouvelle station d'épuration du Bourg (Saint-Sulpice-Le-Guéretois)

Code Sandre de la station : 0423245S0002bis

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres plantés de roseaux (2 étages)								
Date de mise en service			01/09/2021								
Commune d'implantation			Saint-Sulpice le Guéretois								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			850 (51 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			398								
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			127,5								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau des Planches (BV la Creuse)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		50					
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h *	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
01/12/2021	OUI	7	94	30	88	6.9	95	28.8	17	2.39	31

* 1 bilan 24 heures tous les ans

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-288_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

STEU N° 3 : Station d'épuration du Bourg (Bussière-Dunoise)
Code Sandre de la station : 0423036S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel + filtres plantés de roseaux									
Date de mise en service		02/10/2014									
Commune d'implantation		Bussière-Dunoise (23036)									
Lieu-dit		Route de Naillat									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		550 (33,0 kg DBO ₅ /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		249									
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		82,5									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du 01/01/2015									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur Ruisseau d'Isles (BV la Creuse)									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h *	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
08/10/2020	OUI	6	93	65	70	6,2	94	20,6	14	2,56	4
11/10/2021	OUI	<3	>99	54	95	3.9	>99	15.6	90	2.44	86

* 1 bilan 24 heures tous les ans

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-288_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

STEU N° 4 : Station d'épuration Route de Guéret (Ajain)

Code Sandre de la station : 0423002S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage aéré									
Date de mise en service		01/09/1990									
Commune d'implantation		Ajain (23002)									
Lieu-dit		RD 11									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		533 (32 kg DBO ₅ /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		141									
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		90									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de la Gasnes (BV la Creuse)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h *	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
07/07/2020	OUI	7	98	66	89	41	88	19,9	49	5,25	0
22/09/2021	OUI	6	95	89	69	44	56	12	50	4.41	0

* 1 bilan 24 heures tous les ans

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-288_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

STEU N° 5 : Station d'épuration du Chen (Le bourg) (Saint-Laurent)

Code Sandre de la station : 0423206S0001

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel											
Date de mise en service		01/12/1991											
Commune d'implantation		Saint-Laurent (23206)											
Lieu-dit		Bourdessoule											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		400 (18,0 kg DBO ₅ /j)											
Nombre d'abonnés raccordés		154											
Nombre d'habitants raccordés													
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		80											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de Cherpont (BV la Creuse)									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES						<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h *		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté								Pt	
				DBO ₅		DCO		MES		NGL			
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
09/07/2020		OUI		6	>99	66	94	77	92	19,8	82	3,45	68

* 1 bilan 24 heures tous les deux ans

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20221124-288_22-DE
 Date de télétransmission : 28/11/2022
 Date de réception préfecture : 28/11/2022

STEU N° 6 : Station d'épuration de Anzême le Bourg (Anzême)
Code Sandre de la station : 0423004S0004

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien									
Date de mise en service				14/11/2013									
Commune d'implantation				Anzême (23004)									
Lieu-dit				Route du Pré des Iles									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				333 (20 kg DBO ₅ /j)									
Nombre d'abonnés raccordés				113									
Nombre d'habitants raccordés													
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				50									
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		La Siauve (BV la Creuse)									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅		35			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60				
DCO		200			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60				
MES					<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50				
NGL					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou								
NTK					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou								
pH					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou								
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou								
Pt					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou								
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h *		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
24/08/2020				8	97	91	85	8.4	98	21.6	86	1.46	88

* 1 bilan 24 heures tous les deux ans

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-288_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

STEU N° 7 : Station d'épuration du Bourg et du lotissement des Verrines (Saint-Fiel)

Code Sandre de la station : 0423195S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		01/11/1983									
Commune d'implantation		Saint-Fiel (23195)									
Lieu-dit		Les Pénots									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		300 (18 kg DBO ₅ /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		70									
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		45									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de la Naute (BV la Creuse)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h *	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
03/11/2021	OUI	6	93	54	72	14	82	28.1	5	3.29	0

* 1 bilan 24 heures tous les deux ans

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-288_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

STEU N° 8 : Station d'épuration du Bourg (Saint-Léger-Le-Guérétois)

Code Sandre de la station : 0423208S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres plantés de roseaux								
Date de mise en service			01/07/2008								
Commune d'implantation			Saint-Léger-le-Guérétois (23208)								
Lieu-dit			Route de la Loze								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			300 (18,0 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			68								
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			75								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du 18/01/2005								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur Ruisseau de la Loze (BV la Gartempe)								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h *	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
01/10/2020	OUI	10	87	109	57	26	80	16,1	49	2,52	26

* 1 bilan 24 heures tous les deux ans

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20221124-288_22-DE
 Date de télétransmission : 28/11/2022
 Date de réception préfecture : 28/11/2022

STEU N° 9 : Station d'épuration de Montaign Station-Gare (Montaign-Le-Blanc)
Code Sandre de la station : 0423132S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/01/1999								
Commune d'implantation			Montaign-le-Blanc (23132)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			250 (15 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			69								
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			50								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau sans nom (BV Gartempe)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou					
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h *	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
30/09/2020	OUI	8	96	97	81	36	88	18.1	74	2.48	68

* 1 bilan 24 heures tous les deux ans

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-288_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

STEU N° 10 : Station d'épuration du Bourg (La Chapelle-Taillefert)

Code Sandre de la station : 0423052S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage + filtres plantés de roseaux									
Date de mise en service		Juillet 2016									
Commune d'implantation		La Chapelle-Taillefert (23052)									
Lieu-dit		Route du Gué Lavaud									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		215 (13,0 kg DBO ₅ /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		70									
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		38,2									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du 20/01/2015									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Gartempe							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
13/09/2021	OUI	3	99	77	76	11	97	28	49	4.45	27

* 1 bilan 24 heures tous les deux ans

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-288_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

STEU N° 11 : Station d'épuration du Bourg (Saint-Yrieix-Les-Bois)

Code Sandre de la station : 0423250S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/12/1992								
Commune d'implantation			Saint-Yrieix-les-Bois (23250)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			200 (11 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			71								
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			30								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de Saint-Yrieix (BV la Creuse)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-288_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

STEU N° 12 : Station d'épuration du Camping (Bussière-Dunoise)

Code Sandre de la station : 0423036S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/01/1990								
Commune d'implantation			Bussière-Dunoise (23036)								
Lieu-dit			La Vergne								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			188 (11,0 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			21								
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			32								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de Besse (BV la Creuse)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60		
DCO		200			<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60		
MES					<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50		
NGL					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20221124-288_22-DE
 Date de télétransmission : 28/11/2022
 Date de réception préfecture : 28/11/2022

STEU N° 13 : Station d'épuration du Bourg (Saint-Victor-En-Marche)

Code Sandre de la station : 0423248S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		01/06/1992									
Commune d'implantation		Saint-Victor-en-Marche (23248)									
Lieu-dit		Hameau de gites									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		180 (9,7 kg DBO ₅ /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		60									
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		27									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau des Planchettes							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20221124-288_22-DE
 Date de télétransmission : 28/11/2022
 Date de réception préfecture : 28/11/2022

STEU N° 14 : Station d'épuration du Bourg (Jouillat)

Code Sandre de la station : 0423101S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/06/1983								
Commune d'implantation			Jouillat (23101)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			150 (8,1 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			54								
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			22,5								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de Lascoux (BV la Creuse)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20221124-288_22-DE
 Date de télétransmission : 28/11/2022
 Date de réception préfecture : 28/11/2022

STEU N° 15 : Station d'épuration de Badant/Parc aux loups (Savennes)

Code Sandre de la station : 0423170S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres plantés de roseaux								
Date de mise en service			2013								
Commune d'implantation			Savennes (23170)								
Lieu-dit			Badant								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			150 (9 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			25								
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			22,5								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : Ruisseau du Bois du Cher (BV la Gartempe)								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20221124-288_22-DE
 Date de télétransmission : 28/11/2022
 Date de réception préfecture : 28/11/2022

STEU N° 16 : Station d'épuration de Le Méry (La Saunière)
Code Sandre de la station : 0423169S0001

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres plantés de roseaux										
Date de mise en service			01/02/2005										
Commune d'implantation			La Saunière (23169)										
Lieu-dit			Le Méry										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			140 (8,4 kg DBO5/j)										
Nombre d'abonnés raccordés			78										
Nombre d'habitants raccordés													
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			28										
Prescriptions de rejet													
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : Ruisseau de la Betoulle (BV la Creuse)										
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60							
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60							
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		50							
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-288_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

STEU N° 17 : Station d'épuration de la Charse (Saint-Yrieix-Les-Bois)

Code Sandre de la station : 0423250S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		01/06/1999									
Commune d'implantation		Saint-Yrieix-les-Bois (23250)									
Lieu-dit		La Charse									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		130 6 kg DBO ₅ /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		26									
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		26									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de Lardillier (BV la Creuse)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						60	
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						60	
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						50	
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-288_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

STEU N° 18 : Station d'épuration Route de la Scierie (La Saunière)

Code Sandre de la station : 0423169S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Disques biologiques								
Date de mise en service			Mai 2016								
Commune d'implantation			La Saunière (23169)								
Lieu-dit			Route de la Scierie								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			110 (6,6 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			62								
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			16,5								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de la Betoulle (BV la Creuse)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60		
DCO		200			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60		
MES					<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50		
NGL					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NTK					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
pH					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Pt					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-288_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

STEU N° 19 : Station d'épuration du Bourg (Savennes)

Code Sandre de la station : 0423170S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres à sable									
Date de mise en service		01/07/2002									
Commune d'implantation		Savennes (23170)									
Lieu-dit		Le Méry									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		100 (6,0 kg DBO ₅ /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		50									
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		15									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de Reillat (la Gartempe)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60		
DCO		200			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60		
MES					<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50		
NGL					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NTK					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
pH					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Pt					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20221124-288_22-DE
 Date de télétransmission : 28/11/2022
 Date de réception préfecture : 28/11/2022

STEU N° 20 : Station d'épuration des Loges (La Brionne)

Code Sandre de la station : 0423033S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres plantés de roseaux								
Date de mise en service			20/07/2007								
Commune d'implantation			La Brionne (23033)								
Lieu-dit			Les Loges/Mériguet								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			90 (5,4 kg DBO5/j)								
Nombre d'abonnés raccordés			34								
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			13,5								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau La Tanche (BV la Gartempe)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		50					
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20221124-288_22-DE
 Date de télétransmission : 28/11/2022
 Date de réception préfecture : 28/11/2022

STEU N° 21 : Station d'épuration de Chignaroche (Anzême)

Code Sandre de la station : 0423004S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lit bactérien								
Date de mise en service			01/09/1994								
Commune d'implantation			Anzême (23004)								
Lieu-dit			Chignaroche								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			80 (5 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			26								
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			12								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de Valette (BV la Creuse)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		50					
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20221124-288_22-DE
 Date de télétransmission : 28/11/2022
 Date de réception préfecture : 28/11/2022

STEU N° 22 : Station d'épuration de Les Quatre Chemins (Saint-Yrieix-Les-Bois)

Code Sandre de la station : 0423250S0003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/06/1983								
Commune d'implantation			Saint-Yrieix-les-Bois (23250)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			80 (4 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			9								
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			12								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de Lavaud (BV la Creuse)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-288_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

STEU N° 23 : Station d'épuration du Bourg + Monteillard (Saint-Silvain-Montaigut)

Code Sandre de la station : 0423243S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres plantés de roseaux								
Date de mise en service			2017								
Commune d'implantation			Saint-Silvain-Montaigut (23242)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			80 (4,63 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			23								
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			11,1								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			La Gartempe					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20221124-288_22-DE
 Date de télétransmission : 28/11/2022
 Date de réception préfecture : 28/11/2022

STEU N° 24 : Station d'épuration de **Barbant (Saint-Laurent)**

Code Sandre de la station : 0423206S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres plantés de roseaux								
Date de mise en service			01/01/2005								
Commune d'implantation			Saint-Laurent (23206)								
Lieu-dit			Barbant								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			75 (4,5 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			19								
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			11								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : Fossé (BV de la Creuse)								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20221124-288_22-DE
 Date de télétransmission : 28/11/2022
 Date de réception préfecture : 28/11/2022

STEU N° 25 : Station d'épuration de Banassat (Saint-Sulpice-Le-Guérétois)

Code Sandre de la station : 0423245S0003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres à sable								
Date de mise en service			01/06/2005								
Commune d'implantation			Saint-Sulpice-le-Guérétois (23245)								
Lieu-dit			Banassat								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			60 (3,6 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			25								
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			9,0								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de Planches (BV la Creuse)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-288_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

STEU N° 26 : Station d'épuration du Bourg (Gartempe)

Code Sandre de la station : 0423088S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres à sable								
Date de mise en service			02/02/2012								
Commune d'implantation			Gartempe (23088)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			60 (3,6 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			15								
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			7,2								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			La Gartempe					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20221124-288_22-DE
 Date de télétransmission : 28/11/2022
 Date de réception préfecture : 28/11/2022

STEU N° 27 : Station d'épuration de La Faye (Saint-Yrieix-Les-Bois)

Code Sandre de la station : 0423250S0004

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres à sable								
Date de mise en service			01/12/2004								
Commune d'implantation			Saint-Yrieix-les-Bois (23250)								
Lieu-dit			La Faye/Chaumeix								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			60 (3,6 kg DBO5/j)								
Nombre d'abonnés raccordés			24								
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			7,2								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : Ruisseau de Lavaud (BV la Creuse)								
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO ₅	35		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60						
DCO	200		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60						
MES			<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	50						
NGL			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
NTK			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
pH			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
Pt			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20221124-288_22-DE
 Date de télétransmission : 28/11/2022
 Date de réception préfecture : 28/11/2022

STEU N° 28 : Station d'épuration "éco-village La Grangeade" (Saint-Christophe)

Code Sandre de la station : 0423186S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres plantés de roseaux								
Date de mise en service			2013								
Commune d'implantation			Saint-Christophe (23186)								
Lieu-dit			La Grangeade								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			50 (3 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			7								
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			7,5								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau du Pré Chapitre (BV la Gartempe)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20221124-288_22-DE
 Date de télétransmission : 28/11/2022
 Date de réception préfecture : 28/11/2022

STEU N° 29 : Station d'épuration d'Anzème Péchadoire (Anzème)

Code Sandre de la station : 0423004S0003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			1995								
Commune d'implantation			Anzème								
Lieu-dit			Péchadoire								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			49 (3 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			7								
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			7								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			la Creuse					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20221124-288_22-DE
 Date de télétransmission : 28/11/2022
 Date de réception préfecture : 28/11/2022

STEU N° 30 : Station d'épuration La station » (gare) (La Brionne)

Code Sandre de la station : 0423033S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres plantés de roseaux									
Date de mise en service		2013									
Commune d'implantation		La Brionne (23033)									
Lieu-dit		Route de Guéret									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		40 (5,14 kg DBO ₅ /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		34									
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		11,7									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau la Tanche (BV la Gartempe)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-288_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

STEU N° 31 : Station d'épuration Lotissement Demoranges (Saint Vaury)

Code Sandre de la station : 0423247S0004

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtre à sable								
Date de mise en service			2008								
Commune d'implantation			Saint-Vaury								
Lieu-dit			Demoranges								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			40 (2,4 kg DBO ₅ /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			11								
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			6								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : Ruisseau de l'étang de Coudert (BV la Gartempe)								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20221124-288_22-DE
 Date de télétransmission : 28/11/2022
 Date de réception préfecture : 28/11/2022

Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

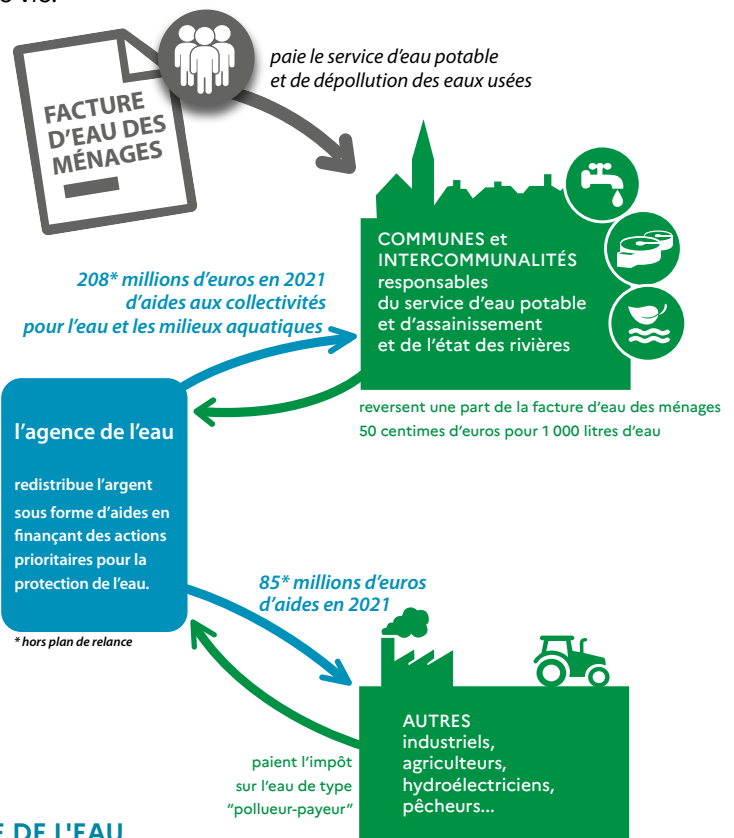
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou la/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau ou le service de l'eau des abonnés de la commune et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions :** <https://www.services.eaufrance.fr/2020/08/19/2021-2022-124-288-223-DE>

Date de réception en préfecture : 28/11/2022

Date de réception en préfecture : 28/11/2022

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 382 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



0,67 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



2,98 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés

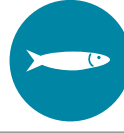


64,04 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



11,94 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021



0,56 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



1,93 € de redevance cynégétique payé par les chasseurs



2,60 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants



6,09 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



9,19 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2021 est la troisième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



5,22 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



36,99 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



13,91 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages

100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021



2,14 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable



9,98 € pour la gestion quantitative et les économies d'eau



24,49 € principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



7,26 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

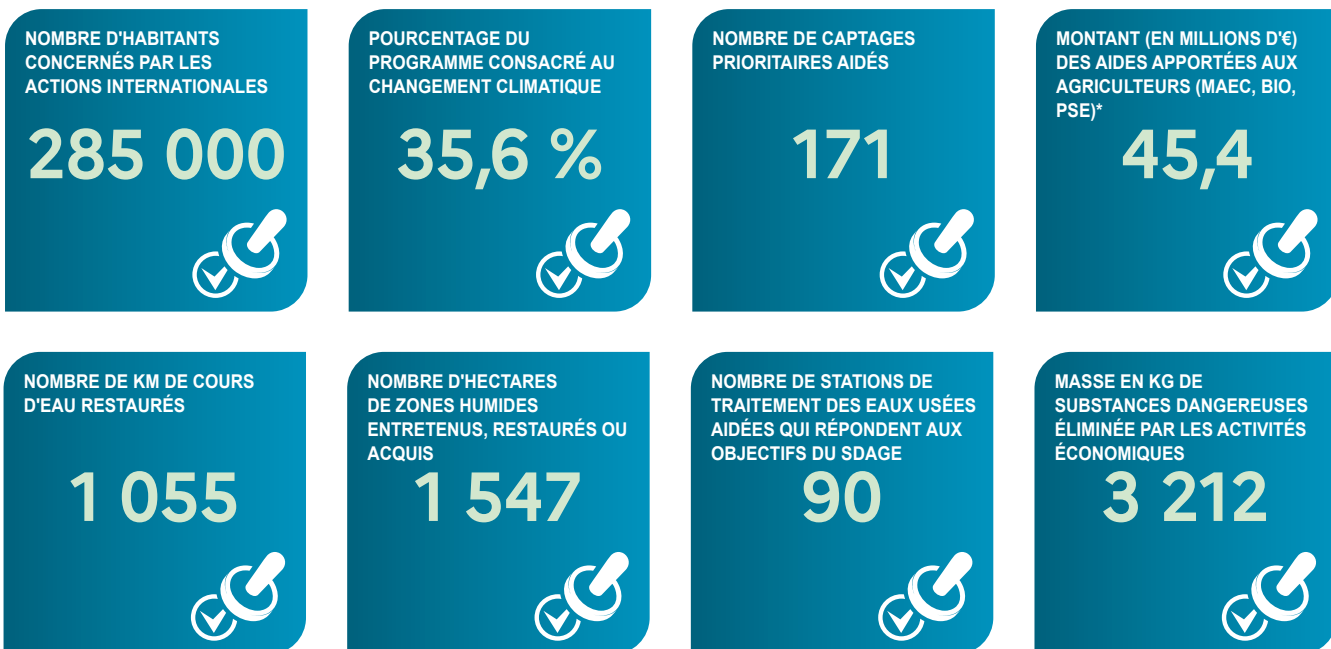
En 2021, sur 100 euros d'aides, 11,57 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales. Avec France Relance (État), l'agence a consacré 43,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-288_22-DE
Date de transmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 45 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2021 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 720 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 340 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 3 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



<https://sdage-sage.eau.loire-bretagne.fr>

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dépt. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

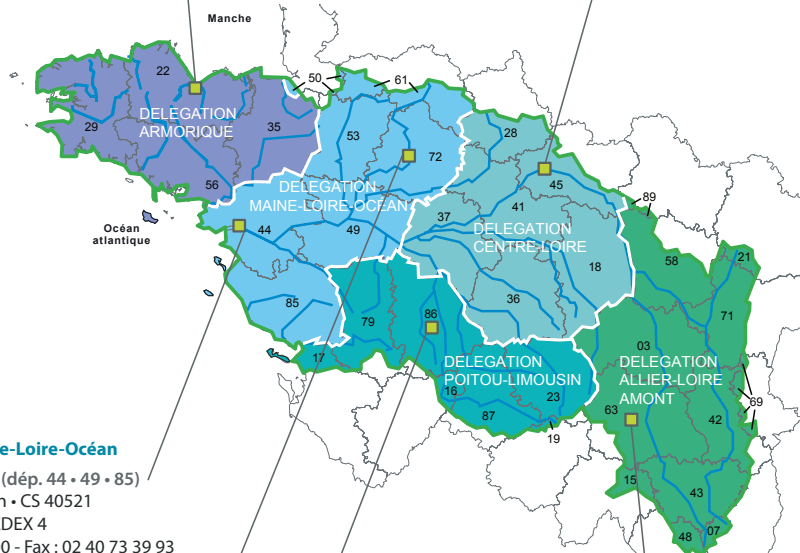
→ Site du Mans (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr

& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Eau
Énergie
Environnement

LES
AGENCES
DE L'EAU

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-288_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr

